

Plan de prévention de lutte contre le harcèlement et la violence.

1. Le diagnostic

Les facteurs de vulnérabilité ont été identifiés comme suit :

Les violences sont relevées principalement sur le temps cantine 11h15- 13h30 sur les cours de récréation et sur les temps hors classe –(garderie)

Les élèves de CM2 cette année sont particulièrement concernés par les faits de micro-violences, moqueries, insultes, intimidations, alors qu'ils sont censés avoir des outils pour mieux appréhender la vie en communauté.

Plusieurs raisons se sont distinguées :

Le nombre d'enfants qui mangent à la cantine par jour par niveau

Inscrit Cantine					
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
C3	12	13	0	12	13
4 ans	32	33	0	33	32
5 ans	38	37	0	36	35
CP	73	71	0	73	71
CE1	71	70	0	68	69
CE2	70	70	0	69	69
CM1	71	73	0	72	71
CM2	67	69	0	70	69
TOTAL	434	436	0	433	429

L'utilisation des réseaux sociaux type whatsapp par les élèves de CM2 et, pour finir leur niveau de développement prépubère et donc leurs centres d'intérêt.

Le faible nombre de surveillants par cour au moment du temps de la pause méridienne : 2 surveillants / niveau (voir tableau : surveillance entre 67 et 73 enfants.)

L'architecture de l'école : 4 cours pour 5 niveaux de classes élémentaires, cela multiplie le nombre de déplacements qu'engendre les temps informels.

Le parvis, en plus d'être une zone de passage, est un lieu de rassemblement. Certains élèves profitent de cet endroit pour se retrouver à la fin des cours et s'amuser. Ils ne sont pas toujours accompagnés d'adulte notamment cela concerne les élèves de CM2.

BILAN DES INCIDENTS

sept-22

Maternelle					Disputes ou impulsivité : Au moins 20 par jour dont 6 sur le temps cantine (chiffres en corrélation avec âge de l'apprentissage de la communication orale)
CP	Violence : 1				Disputes ou impulsivité : Au moins 3 par jour sur le temps cantine soit 28 (chiffres en corrélation avec âge de l'apprentissage de la communication orale)
CE1					Disputes : Au moins une par jour
CE2					Disputes : Au moins une par jour
CM1					Disputes : Au moins une par jour
Cycle 3			Insultes : 1		Disputes : Au moins une à 2 par jour
CM2	Violence : 1	Intimidation : 2	Insultes : 1		Disputes : Au moins 2 par jour sur le temps cantine soit 28 au minimum

oct-22

Maternelle					Disputes ou impulsivité : Au moins 20 par jour dont 6 sur le temps cantine (chiffres en corrélation avec âge de l'apprentissage de la communication orale)
CP					Disputes ou impulsivité : Au moins 3 par jour sur le temps cantine soit 28 (chiffres en corrélation avec âge de l'apprentissage de la communication orale)
CE1					Disputes : Au moins une par jour
CE2					Disputes : Au moins une par jour
CM1					Disputes : Au moins une par jour
Cycle 3					Disputes : Au moins une à 2 par jour
CM2		Intimidation : 1			Disputes : Au moins 2 par jour sur le temps cantine soit 28 au minimum

nov-22

Maternelle					Disputes ou impulsivité : Au moins 20 par jour dont 6 sur le temps cantine (chiffres en corrélation avec âge de l'apprentissage de la communication orale)
CP	Violence : 1				Disputes ou impulsivité : Au moins 3 par jour sur le temps cantine soit 28 (chiffres en

					corrélation avec âge de l'apprentissage de la communication orale)
CE1	Violence : 1	Intimidation : 1			Disputes : Au moins une par jour
CE2					Disputes : Au moins une par jour
CM1					Disputes : Au moins une par jour
Cycle 3	Violence : 1				Disputes : Au moins une à 2 par jour
CM2		Intimidation : 1	Insultes : 1	Moqueries : 2	Disputes : Au moins 2 par jour sur le temps cantine soit 28 au minimum
déc-22					
Maternelle					Disputes ou impulsivité : Au moins 20 par jour dont 6 sur le temps cantine (chiffres en corrélation avec âge de l'apprentissage de la communication orale)
CP					Disputes ou impulsivité : Au moins 3 par jour sur le temps cantine soit 28 (chiffres en corrélation avec âge de l'apprentissage de la communication orale)
CE1					Disputes : Au moins une par jour
CE2					Disputes : Au moins une par jour
CM1		Intimidation : 1	Insultes : 1		Disputes : Au moins une par jour
Cycle 3	Violence : 1				Disputes : Au moins une à 2 par jour
CM2		Intimidation : 1		Moqueries : 1	Disputes : Au moins 2 par jour sur le temps cantine soit 28 au minimum

2. Les objectifs prioritaires

- ORGANISER la surveillance des élèves afin d'assurer la sérénité des élèves à l'intérieur de l'école et particulièrement durant la pause méridienne.
- SENSIBILISER/ INFORMER les élèves comme le personnel et les parents dans le but d'œuvrer ensemble pour le bien-être à l'école et diminuer les incidents sur le parvis.
- TRAITER les situations en identifiant et accompagnant afin d'améliorer les conditions des élèves et d'éviter la récurrence.

3. Actions programmées

- **ORGANISER la surveillance des élèves**

La coordinatrice de vie scolaire propose au chef d'établissement un planning des récréations par cour et par niveau, celui-ci est validé lors de la pré-rentrée.

Le temps de pause méridienne fait aussi l'objet d'une réflexion pour l'élaboration d'un planning validé par le chef d'établissement afin d'organiser le temps de repas et le moment récréatif.

Pour limiter le nombre d'élève sur les cours de récréation, des ateliers menés par les enseignants sont proposés pendant ce temps de pause. Les élèves du CE1 au CM2 bénéficient d'une heure d'atelier chaque semaine et les élèves de CP trente minutes.

Toujours pendant ce temps de pause de deux heures des ateliers sont proposés : "mamies lecture, jeux de société et/ou arts plastiques" Ces ateliers qui durent en moyenne 30 minutes permettent également aux enfants d'avoir des temps plus calmes et plus sereins.

L'Achat de nombreux jeux mis à disposition dans un espace calme réservé de la cour de récréation et sous la responsabilité des surveillants, donne l'occasion aux enfants de jouer plus tranquillement et de varier leurs activités.

Pour affiner le diagnostic, les surveillants ont un cahier d'incidents (annexe 1) à remplir sur les temps hors classe.

- **SENSIBILISER/ INFORMER et FORMER les élèves comme le personnel et les parents**

- Lors des réunions de pré-rentrée et à la rentrée des classes, le référent chargé de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence est présenté. Ceci permet d'informer les différents interlocuteurs des moyens mis en place au sein de l'école pour lutter contre le harcèlement et d'identifier rapidement la personne en cas de besoin. Les coordonnées du référent se trouve sur le site internet de l'école.
- Afin de mieux comprendre et respecter la notion du vivre ensemble, les élèves trouveront sur chaque cour un affichage clair des règles de récréation(annexe 2) et l'échelle des conséquences qui leur est associée. (annexe 3)
- Dès la rentrée, les règles de vie de chaque classe sont déterminées sous la responsabilité de l'enseignant Les élèves participent à l'élaboration des règles à la suite d'une réflexion commune sur le vivre ensemble
- Au cours de la première période de l'année scolaire, la loi n°1.513 est expliquée aux classes de CM1 et CM2 par l'administration de l'école, la Directrice ou son adjoint. Cet échange dure environ 30 min.
- Également lors de la première période de l'année scolaire : chaque classe de CP assiste à une intervention du coordinateur de vie scolaire sur les microviolences avec la Communication d'un message clair comme point de départ à l'évitement de violences scolaires. Les autres niveaux de classe élémentaire ayant déjà bénéficié de cette activité les années précédentes, continueront d'appliquer la méthode grâce à la sollicitation de l'adulte.
- Des ateliers proposés par des enseignants et le coordinateur de vie scolaire au sein du projet filgood ont pour but de mettre en place des médiateurs sur les cours. Ce projet mène les élèves vers l'autonomie sociale en développant leur empathie.
- La mise en ligne sur le site internet de l'école de la loi 1.513 ainsi que le plan de lutte contre le harcèlement nous permet d'informer les parents qui sont aussi des acteurs importants de la prévention.
- L'association Action Innocence intervient auprès de nos élèves et des parents d'élèves afin de les sensibiliser aux dangers d'internet (Jeux, réseaux sociaux. . .) Elle permet également de limiter les dérives.

- En BCD, des livres sur la manière de prévenir et identifier la violence et le harcèlement sont mis en avant au mois de novembre. C'est un moment efficace de sensibiliser et d'informer.
- Tout au long de l'année un travail sur le vivre ensemble au sein de toutes les classes est mené avec une intervention sur les règles de communication entre enfants et la gestion des émotions pour éviter la violence (compétences psychosociales des enfants + confiance en soi). Ceci favorise grandement le climat scolaire.
- Afin de garantir une meilleure sécurité sur le parvis de l'école, nous allons réitérer la demande de caméra de vidéo surveillance.
- Il en est de même pour les radios qui nous permettent d'assurer l'organisation de la surveillance et la protection des élèves.

- Les actions de formation auprès du personnel de l'établissement.

FORMER une communauté protectrice

- Réunions de pré-rentrée (ensemble du personnel) qui permet de rappeler l'importance du climat scolaire
- Formation du personnel de surveillance à la médiation entre enfants au mois de septembre par le coordinateur de vie scolaire ou la Direction.
- Une équipe ressource formée d'un personnel enseignant, d'une infirmière, de la psychologue scolaire, de la Directrice et du référent de lutte contre le harcèlement est mise en place pour gérer des situations en utilisant la Méthode de Préoccupation Partagée qui consiste à trouver une solution pérenne en collaboration les enfants à une situation très sensible qui n'a encore fait l'objet d'un signalement. 5/69 du personnel est désormais formé à la MPP.
- Les professeurs sont mobilisés pour gérer toutes les situations importantes aux yeux des enfants qui pourraient évoluer en situation de violence et/ou de harcèlement.
- Proposition aux enseignants de classe d'instaurer des conseils d'élève dans leur classe afin de désamorcer d'éventuelles tensions et d'utiliser des sociogrammes. (exemple en annexe 4)

- La procédure de signalement des situations de harcèlement et de violence en milieu scolaire, le circuit d'information formalisé au sein de l'établissement, l'identification et les coordonnées des personnes ressources.

• **Les Rôles respectifs et prérogatives de chaque intervenant dans le cadre d'un signalement :**

⇒ Le chef d'établissement :

Le chef d'établissement nomme le référent parmi son personnel.

- Le chef d'établissement et le ou les référents chargés de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire accusent réception des éléments transmis dans un délai de sept jours calendaires. Le cas échéant, le chef d'établissement informe l'auteur du signalement, des suites qui y auront été réservées.
- Le chef d'établissement prévient les parents du ou des élèves victimes et les parents du ou des auteurs présumés.
- Le chef d'établissement prend toutes les mesures et sanctions nécessaires qu'impose la situation de harcèlement ou de violence.
- Le chef d'établissement est tenu d'informer l'auteur du signalement, des mesures qui, le cas échéant, auront été prises ou susceptibles d'être prises.

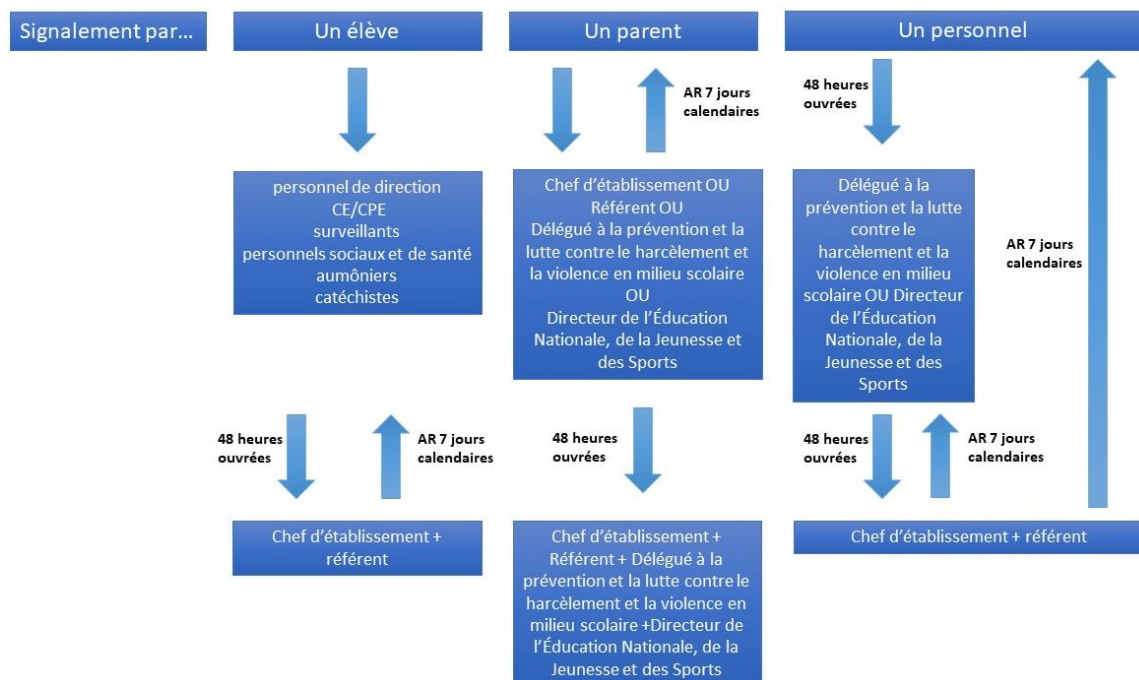
- Le chef d'établissement est tenu d'informer les parents du ou des élèves victimes et ceux du ou des auteurs, des mesures qui, le cas échéant, auront été prises ou susceptibles d'être prises.
- Le chef d'établissement informe le Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et le délégué à la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, des signalements effectués ainsi que des suites qui y auront été données. Il transmet, à cet effet, tous les éléments nécessaires à l'appréciation de la pertinence de la solution qui aura été proposée pour Remédier à la situation de harcèlement ou de violence ou, à défaut, les raisons justifiant l'absence de mesures prises.

⇒ Le référent chargé de la prévention et de la lutte contre le harcèlement et la violence :

- o Est l'interlocuteur privilégié de la potentielle victime, du ou des potentiels témoins ou acteurs de violence et ou de situations de harcèlement.
- o Il conseille le chef d'établissement dans la mise en œuvre du plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et la violence
- o il conseille le chef d'établissement dans le choix des mesures éducatives et pédagogiques destinées à remédier ou à faire cesser le harcèlement ou la violence en milieu scolaire et en prévenir la réitération.
- o Il est chargé de veiller à la mise en œuvre des mesures de soutien et d'encadrement des victimes, auteurs et témoins de harcèlement ou de violence.
- o Il peut directement signaler les faits.

⇒ La psychologue scolaire apporte son soutien à tous les protagonistes.

• Les procédures de signalement des situations



- les prises en charge des situations de harcèlement et de violence en milieu scolaire,

• **TRAITER des situations de harcèlement**

Indirectement :

- Par le biais d'activités qui permettent à l'élève de mieux comprendre et identifier des situations de harcèlement autour de soi.
- L'intervention d'associations telles que Action innocence
- Par le biais d'affichages d'informations au sein de l'établissement qui montrent des situations de harcèlement dans le but que les élèves puissent les identifier.
- par le biais de témoins (professeurs ou d'un membre du personnel) qui constatent
- Grille de signaux faibles (annexe 5) et sociogramme proposés comme outils aux enseignants

Directement :

- Par la mise à disposition de la « boîte rouge » qui permet aux élèves de signifier aux adultes qu'ils soupçonnent ou sont victimes ou témoins ou même auteurs d'un cas de harcèlement.
- Par déclaration de la victime elle-même, des témoins ou de l'auteur, en bonne connaissance du référent harcèlement et de la possibilité de s'adresser à n'importe quel adulte de l'école.
- Par la déclaration des parents

• **Mesures de soutien et d'encadrement des victimes, auteurs et témoins de harcèlement de violence en milieu scolaire**

- Recueillir la parole pour comprendre et agir :

Auprès de la victime : lui demander d'exprimer ses émotions et ses sentiments, évaluer sa capacité à réagir devant la situation, s'informer sur la fréquence des violences qu'il a subi, lui proposer de prendre part à la résolution de la situation.

Auprès des témoins : Ils sont reçus séparément. Rappeler l'importance de parler à un adulte pour défendre, rassurer et recevoir de l'aide et rappeler que les témoins sont considérés comme harceleur s'ils ne disent rien.

Auprès de l'auteur: écouter sa version des faits (sa parole est aussi importante que celle de la victime), l'inciter à prendre conscience du ressenti de l'autre et de l'impact que son attitude a eu sur l'autre (empathie), lui demander de cesser le harcèlement, lui rappeler la loi, s'assurer que l'auteur comprend la gravité de son comportement.

- La possibilité donnée aux élèves victime, témoins ou auteur de continuer de s'exprimer auprès des adultes référents si la MPP a été mise en place au préalable du signalement.
- Offrir à la victime à l'auteur ou aux témoins de situation de harcèlement la possibilité d'être entendu par la psychologue scolaire

- Assurer un suivi de la situation avec retours réguliers aux parents et aux enfants
 - Les parents des victimes, témoin(s) et acteur(s) sont informés pour accompagner au mieux chaque enfant.
 - Proposer selon le cas et si besoin aux parents de l'auteur, de la victime ou des témoins de se rapprocher du Centre d'Accueil Thérapeutique Temps partiel ou du Centre Médico Psychologique pour une prise en charge (gratuite) de leurs besoins.
- **Mesures éducatives et pédagogiques susceptibles de remédier ou de faire cesser le harcèlement ou la violence e milieu scolaire ou en prévenir sa réitération.**
- Proposer une alternative : séparation et/ou changement de classe à l'auteur ou la victime de harcèlement si ceux-ci sont dans le même groupe classe (en cours d'année)
 - Signaler en vue d'une séparation, les auteurs et victimes lors de la constitution des classes l'année suivante.
 - Proposer quand cela est possible une justice réparatrice comme la médiation.
 - Rechercher les causes de la violence pour apporter une réponse adaptée.
 - Puniton selon une liste établie (lettre d'excuse, réflexion sur l'empathie et les différences, collaboration à la surveillance de cours de récréation avec des élèves plus jeunes, création d'affiche pour les couloirs sur le thème du harcèlement ou sanction (règlement intérieur)
 - Mise en place de règles claires affichées sur les cours de récréation et appliquées par tous

4.Dispositif de d'évaluation annuelle du plan

- Recensement d'évènements
- Classement des réclamations des parents et incidents survenus à l'école.
- Réunion pour faire le point sur les difficultés rencontrées et les modifications à prévoir pour l'année suivante
- Le bilan sera annexé au rapport annuel de l'école.

ANNEXE 1

Date et l'heure	Lieu	Nom Prénom des élèves concernés (Classe)	Faits	Traité par	Observations	Solutions proposées	Traitement
	Cantine <input type="checkbox"/> Cour : CM2 <input type="checkbox"/> CM1 <input type="checkbox"/> CE1 <input type="checkbox"/> CP <input type="checkbox"/> Salle polyvalente <input type="checkbox"/> Couloirs <input type="checkbox"/> Parvis <input type="checkbox"/> Gymnase <input type="checkbox"/>		Insulte <input type="checkbox"/> Dispute <input type="checkbox"/> Moquerie <input type="checkbox"/> Coups <input type="checkbox"/> Bagarre <input type="checkbox"/> Non-respect des consignes <input type="checkbox"/> Jeux dangereux <input type="checkbox"/> Accident <input type="checkbox"/> Insolence <input type="checkbox"/> Autres :			Message clair <input type="checkbox"/> Médiation <input type="checkbox"/> Excuses <input type="checkbox"/> Punition <input type="checkbox"/> Infirmerie <input type="checkbox"/> Rappel des règles <input type="checkbox"/>	Résolution du problème <input type="checkbox"/> Transmission à l'enseignant <input type="checkbox"/> Transmission au coordinateur <input type="checkbox"/> Transmission à la Direction <input type="checkbox"/> Type de punition :

ANNEXE 2



Dans la cour de l'école

J'ai le devoir de...	Je m'engage à...
<p>Respecter tous mes camarades.</p> <p>Respecter tous les adultes.</p>	<p>Être poli.</p> <p>Ne pas dire d'insultes.</p> <p>Ne pas me moquer.</p> <p>Ne pas être violent.</p> <p>Prévenir un adulte si je suis témoin d'un problème.</p>
<p>Respecter les consignes.</p> <p>Respecter les locaux et le matériel de l'école.</p>	<p>Être attentif dès qu'on me demande de me ranger.</p> <p>Ne pas quitter la cour sans autorisation.</p> <p>Ne pas aller dans les coins interdits (Cours du 3^{ème} étage).</p> <p>Ne pas jouer dans les toilettes.</p> <p>Mettre mes déchets à la poubelle.</p> <p>Aller un par un aux toilettes et les laisser propres en partant.</p> <p>Prendre soin des jeux de la cour et les ranger.</p>
<p>Jouer sans violence et ne pas se mettre en danger.</p>	<p>Ne pas jouer à des jeux violents comme la bagarre, se monter sur le dos, escalader...</p> <p>Ne pas m'asseoir sur le bord des garde-fous.</p> <p>Ne pas grimper sur les poteaux.</p> <p>Ne pas jouer dans les escaliers.</p>
<p>Prendre soin de mes affaires</p>	<p>Ramasser mes affaires et mes vêtements.</p>

ANNEXE 3

L'ECHELLE de conséquences si je ne respecte pas les règles du
vivre ensemble - ECOLE SAINT-CHARLES

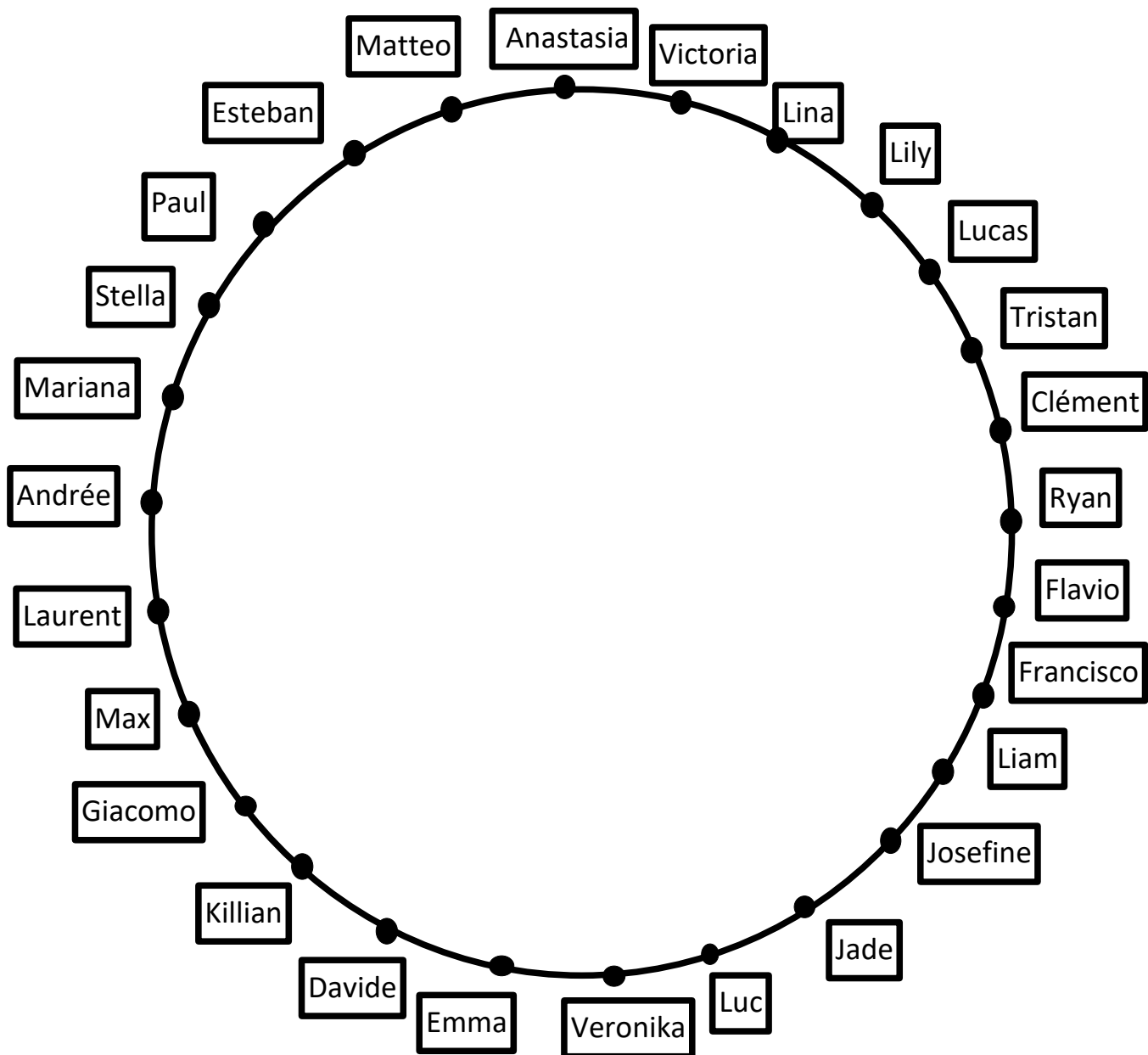


En cas de non-respect des règles de l'école

FAITS	ACTIONS / PUNITIONS / REPARATIONS	COMMUNICATION
<div style="text-align: center;">5</div> <ul style="list-style-type: none"> Comportements de 1 à 4 récurrents Utilisation et diffusion d'images prises dans l'enceinte de l'école 	<p><u>Convocation par le chef d'établissement</u> Punitions et/ou Sanctions disciplinaires adaptées à la situation.</p>	<p>Les parents sont contactés ou reçus par le chef d'établissement.</p> <p>Toute décision est notifiée aux parents par lettre à signer et à retourner au chef d'établissement.</p>
<div style="text-align: center;">4</div> <ul style="list-style-type: none"> Insolence envers les adultes, impolitesse Utilisation du téléphone dans l'école 	<p><u>Message clair de l'adulte</u> rappelant les règles de l'école. <u>Convocation par le chef d'établissement</u> Punitions et/ou Sanctions disciplinaires adaptées à la situation.</p>	<p>Communication aux parents par le biais du carnet de liaison à signer par les parents</p>
<div style="text-align: center;">3</div> <ul style="list-style-type: none"> Bagarres, coups, violences volontaires (verbales ou physiques) Dégradation du matériel 	<p><u>Message clair de l'adulte</u> rappelant les règles de l'école L'enfant est <u>isolé du groupe près de l'adulte pendant 5 à 10 minutes</u> afin de réfléchir à son comportement et trouver un moyen de mieux vivre avec les autres. Travail d'intérêt collectif</p>	<p>Mot de discipline à faire signer par les parents.</p> <p style="text-align: center;">-Fiche de réflexion</p>
<div style="text-align: center;">2</div> <ul style="list-style-type: none"> Moquerie, geste ou attitude provocante, continue d'ennuyer ses camarades <p>Les faits sont constatés par un adulte.</p>	<p><u>Message clair de l'adulte</u> rappelant les règles de l'école. Lecture de l'échelle des sanctions. Si l'enfant ne change pas d'attitude, il est alors <u>isolé du groupe près de l'adulte pendant 5 minutes.</u> -Excuses verbales au(x) camarade(s) concerné(s)</p>	<p>Si nécessaire, mot de l'enseignant sur carnet de liaison à faire signer par les parents.</p>
<div style="text-align: center;">1</div> <ul style="list-style-type: none"> Ennuie ses camarades 	<p><u>Message clair d'enfant à enfant</u></p> <p style="text-align: center;">-Excuses verbales au(x) camarade(s) concerné(s)</p>	<p>Communication à l'enfant.</p>

Ecole saint-Charles – Classe de

SOCIOGRAMME



1. Surligne en jaune ton prénom.
2. Relie ton prénom au crayon bleu aux camarades avec qui tu préfères travailler.
3. Relie ton prénom au crayon rouge aux camarades avec qui tu préfères jouer.

ANNEXE 5



Grille des « signaux faibles » pour mieux reconnaître les situations de harcèlement

Dans la cour de récréation/ les sanitaires Signaux faibles	Répétition/durée – un peu, beaucoup, très régulièrement – on peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Élève isolé		
Elève moqué et/ou insulté (surnom...)		
Elève agressé physiquement : « croche-pied », tape sur la tête, cheveux tirés, pincements, coups, crachats...		
Elève qui se fait voler son goûter		
Cible de jeux dangereux		
Cible de jets d'objets (ballon...)		
Se rapproche des adultes sans leur parler nécessairement, cherche leur compagnie		
Impliqué dans des conflits mais est souvent « perdant »		
Affaires scolaires abimées		
Cartable caché, dégradé		
Vêtements perdus ou oubliés		
Elève qui subit un déshabillage ou des baisers forcés		
Elève qui est souvent aux sanitaires pendant les pauses (pour s'y « cacher »)		
Elève qui n'ose pas se rendre aux sanitaires (par peur)		
Elève enfermé dans les sanitaires par d'autres élèves		
Elève qui se fait regarder, voire filmer dans les toilettes et dont l'image est ensuite éventuellement diffusée ou montrée		
Elève qui se fait filmer, photographier à son insu		
Elève qui demande fréquemment à ne pas aller en récréation pour lire		

Elève qui apporte par exemple des sucreries à l'école pour les partager systématiquement avec les autres		
--	--	--

A la cantine Signaux faibles	Répétition/durée – un peu, beaucoup, très régulièrement – on peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Mange seul		
Mange en groupe mais se fait voler une partie de son déjeuner : dessert, fromage, pain		
Victime de jets de nourriture		
Eau renversé sur le plateau, sel ou pain dans le verre d'eau...		
Les autres élèves se lèvent ou changent de place quand il/elle s'installe près d'eux		

Sur le trajet et aux abords Signaux faibles	Répétition/durée – un peu, beaucoup, très régulièrement – on peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets	Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent
Peur de faire le trajet seul		
Se dépêche de rentrer dans l'école		
A l'inverse, arrive en dernier		
Moqueries dans les transports		
Rate le transport		
Modifie ses trajets/emprunte des chemins détournés		
Refus d'aller à l'école		

<p>Dans la classe</p> <p>Signaux faibles</p>	<p>Répétition/durée – un peu, beaucoup, très régulièrement – on peut par exemple faire un comptage avec des bâtonnets</p>	<p>Nombre d'enfants « auteurs », si cela est pertinent</p>
Personne ne veut faire d'activité en groupe avec cet élève		
Elève choisi en dernier pour les activités de groupe		
Elève moqué et ou insulté (surnom...)		
Nervosité importante en expression orale		
Moqueries/murmures quand l'élève participe ou au moment des rendus de copies/cahiers		
Affaires scolaires dégradées		
Absence de stylos, cahiers que l'élève dit avoir perdus		
Réactions violentes inhabituelles/réactions inappropriées		
Chute des résultats scolaires		
Refus de participer en classe et/ou refus de venir au tableau		
Jet de boulettes de papier, de petits matériels (capuchon, stylos, encre...)		